

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 janvier 2011
(convocation du 10 janvier 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Janvier Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy,
M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
Mme CARTRON Françoise à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. PEREZ Jean-Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à M. FREYGEFOND Ludovic
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
M. DELAUX Stéphan à M. DUPOUY Alain
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 9h50
Mme FAORO Michèle à Mme FOURCADE Paulette
M. GUICHEBARROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 10h20
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MOGA Alain à M. SIBE Maxime à partir de 9h45
Mme PARCELIER Muriel à Mme COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10h30
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme BREZILLON Anne
M. SENE Malick à M. MOULINIER Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Réseau Entreprendre -Plan d'actions et budget 2010 - Convention -
Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis l'année 2004, la Communauté Urbaine a mis en place un partenariat avec certaines associations telles que l'association Réseau Entreprendre Aquitaine qui assurent sur agglomération une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises ainsi que la mise en oeuvre de fonds d'accompagnement à la création d'entreprises et le développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques et/ou en difficulté.

Ainsi, grâce au soutien financier qu'elle apporte à ces associations, dont les domaines d'intervention se complètent et constituent un maillage sur le territoire de l'agglomération, la Communauté Urbaine participe à un effet de levier en faveur de la création d'entreprises. L'association Réseau Entreprendre Aquitaine créée le 15 décembre 1995, membre du réseau Entreprendre, se positionne sur des projets de création d'emplois (futurs PME) quel que soit leur secteur d'activité, innovant ou traditionnel et portés par des créateurs ou des repreneurs n'ayant jamais été chefs d'entreprises ou n'ayant qu'une expérience d'entreprise personnelle sans salarié. L'association Réseau Entreprendre Aquitaine accompagne ces créateurs avec l'appui de chefs d'entreprises expérimentés.

Après un premier accompagnement réalisé par l'association lors du portage du dossier, un Comité d'Engagement de l'association valide l'opportunité d'un accompagnement en aval, à la fois financier (octroi de prêts d'honneur) et humain, avec, pour le lauréat, la possibilité de bénéficier de conseils personnalisés, d'échanges collectifs, de partages d'expériences et d'un effet de mise en réseau permanent. Cet accompagnement se déroule ensuite pendant deux années.

En 2009, le nombre de dossiers parrainés s'est élevé à 25, représentant un volume de prêts de 580 000 € (soit un prêt moyen de 21 k€). Ils ont entraîné la création et la sauvegarde de 113 emplois. Par ailleurs, l'association a organisé 35 clubs de lauréats et a entendu dépasser cet objectif en 2010.

L'objectif poursuivi par l'association en 2010 a été de porter à 32 le nombre d'entreprises aidées, tout en améliorant la qualité des projets accompagnés, en renforçant l'accompagnement des créateurs en aval, et en communiquant mieux sur l'esprit entrepreneurial par le biais des salons locaux relatifs à la création et à la reprise d'entreprises et via la presse locale.

Notre établissement public est sollicité pour reconduire en 2010 le soutien financier de 10 000 € qu'il alloue à cette association dans le cadre d'un budget prévisionnel T.T.C de 200 239 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	600	CRA	5 318
Fournitures	4 200	CUB	10 000
Locations	1 000	Communes	3 000
Assurances/doc	10 531	Organismes sociaux	2 359
Honoraires	5 370	CNASEA	11 601
Communication	7 874	CCIB	10 000
Déplacements	10 220	Cotisations	115 576
Frais divers	23 544	Autres	42 385
Impôts et taxes	2 900		
Salaires	133 000		
Dotation aux amortissements	1 000		
TOTAL	200 239	TOTAL	200 239

Eu égard aux résultats obtenus par cette structure et le rôle qu'elle joue auprès d'un nombre important de porteurs de projets, constituent un véritable enjeu et la poursuite du soutien communautaire apparaît plus que jamais primordiale tant du point de vue du développement économique solidaire que de celui de l'insertion sociale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande de subvention à hauteur de 10 000 € de l'association Réseau Entreprendre Aquitaine pour le mise en œuvre de son programme d'actions 2010 est recevable dans la mesure où elle contribue au développement économique de l'agglomération et à la compétence de notre établissement public.

DECIDE

Article 1 : la demande de subvention à hauteur de 10 000 € de l'association Réseau Entreprendre Aquitaine pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2010 est recevable,

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention attribuée à l'association Réseau Entreprendre Aquitaine

Article 3 : la dépense relative au versement de la subvention précitée sera imputée sur le budget de l'exercice 2010, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 janvier 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 FÉVRIER 2011**

PUBLIÉ LE : 8 FÉVRIER 2011

M. NICOLAS FLORIAN